

DGA Aménagement
NC/AH

Arrêté portant mise à jour n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grasse

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.151-43, L.152-7 et R.153-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grasse,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juin 2019 approuvant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grasse,

Vu l'arrêté du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 18 janvier 2021, portant inscription au titre des monuments historiques de l'église « Chapelle Victoria » à Grasse.

ARRETE

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme susvisé de la commune de Grasse est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, ont été complétés :

1. La liste des servitudes d'utilité publique, notamment la fiche codifiée AC1 actualisée,
2. Le plan des servitudes d'utilité publique par le report de la zone classée AC1
3. Le cartouche du dossier de PLU, du plan et de la liste des servitudes d'utilité publique par la date du présent arrêté de mise à jour.

Article 2 :

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux du service urbanisme de la mairie de Grasse.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché au service Urbanisme de la mairie de Grasse pendant un mois.

Des copies du présent arrêté et des pièces du dossier de PLU mises à jour seront adressées à :

- Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes
- Monsieur le Directeur Départemental du Territoire et de la Mer.

Article 4 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté municipal.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Grasse, le **07 JUIN 2021**

Le Maire,



Jérôme VIAUD

Vice-Président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse